NATIONS UNIES



Conseil Economique et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1998/WG.14/2/Add.1 8 janvier 1998

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Groupe de travail intersession à composition non limitée chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants Quatrième session 19-30 janvier 1998

OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

Note du Secrétaire général

Additif

Le présent document contient des observations communiquées par l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'organisation non gouvernementale Campagne internationale pour mettre fin à la prostitution enfantine liée au tourisme en Asie (Australie).

Organisation de coopération et de développement économiques

[Original : anglais]
[27 mai 1997]

L'OCDE a présenté un extrait du communiqué publié à l'issue de la réunion du Conseil au niveau des ministres, qui se lit comme suit :

"1. Le Conseil de l'OCDE au niveau des ministres s'est réuni les 26 et 27 mai 1997 sous la présidence de M. Jean Arthuis, Ministre de l'économie et des finances de la République française, et sous la vice-présidence du Mexique et de la République tchèque. Les Ministres ont débattu de la croissance durable et de la cohésion sociale, de la libéralisation des échanges multilatéraux et de l'investissement ainsi que du rôle et de l'évolution de l'OCDE face à la mondialisation de l'économie.

. . .

18. Compte tenu de l'immense potentiel du réseau Internet, les Ministres attendent avec intérêt les résultats de l'étude entreprise à l'OCDE pour comparer les législations et politiques nationales relatives à Internet, sans négliger le rôle consultatif important du secteur privé, et pour identifier les domaines où une coopération internationale peut être nécessaire. En outre, ils condamnent vivement la diffusion sur le réseau de contenus pornographiques concernant les enfants ainsi que d'informations incitant à des sévices sur les enfants. Ils demandent instamment que des mesures soient prises immédiatement, y compris dans les organisations internationales compétentes, pour mettre fin à cette utilisation odieuse et inacceptable d'Internet."

Campagne internationale pour mettre fin à la prostitution enfantine liée au tourisme en Asie (ECPAT)

[Original : anglais]
[28 novembre 1997]

1. ECPAT Australie tient à exprimer sa préoccupation au sujet des débats en cours dans le cadre du Groupe de travail concernant l'élargissement de la portée du projet de protocole facultatif à d'autres formes de trafic d'enfants (par exemple pour la vente d'organes). Une telle orientation semble contraster radicalement avec l'"esprit" initial du protocole facultatif, né de la profonde indignation suscitée au niveau international par l'exploitation commerciale d'ordre <u>sexuel</u> des enfants. Le trafic d'enfants à d'autres fins et les autres formes de maltraitance se manifestant en dehors de ce domaine sont assurément des atteintes odieuses aux droits des enfants qui doivent être examinées à l'échelon international. Cependant, le fait d'élargir le projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant,

concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, en vue d'y inclure de telles atteintes aurait pour effet de retarder la mise en oeuvre dudit protocole et d'en compromettre l'acceptation universelle. ECPAT Australie recommande vivement au Groupe de travail de limiter la portée du projet de protocole facultatif à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales.

- 2. ECPAT Australie juge regrettable que le Groupe de travail ne mette pas à profit la Déclaration et le Programme d'action de Stockholm, reconnus au niveau international, afin d'orienter l'élaboration du texte et de définir l'objectif général du protocole facultatif. Désormais accepté par des gouvernements du monde entier en tant que cadre de référence applicable aux mesures de planification nationale visant à prévenir l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, le Programme d'action est un élément clef qui devrait être intégré dans le processus engagé par le Groupe de travail. Bon nombre de gouvernements et d'organisations non gouvernementales de par le monde ont contribué à ce programme, qui a été approuvé à l'unanimité par les représentants officiels de 122 pays au Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales qui s'est tenu à Stockholm en 1996.
- ECPAT Australie redoute que, si des délais ne sont pas fixés pour mener à bien le processus d'élaboration du projet de protocole facultatif, le Groupe de travail et le protocole proprement dit ne deviennent caducs. Au cours des 12 derniers mois, de nombreuses initiatives nouvelles ont été lancées pour lutter contre la prostitution enfantine et la pornographie impliquant des enfants. Suscitant une sensibilisation et un appui croissants des gouvernements et des organisations non gouvernementales dans le monde entier, la campagne internationale visant à mettre fin à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales remet en cause les forces qui amènent des enfants à être exploités. Beaucoup reste à faire : or en se réunissant une fois par an seulement sans calendrier précis, le Groupe de travail risque de ne pas conserver son élan. Le Programme d'action de Stockholm doit être mis en oeuvre d'ici 2001. Cette date pourrait également être retenue comme horizon d'échéance en vue de parvenir à un accord final sur le projet de protocole facultatif. ECPAT Australie suggère que le Groupe de travail fixe un délai pour l'achèvement du texte et sa mise en oeuvre.
- 4. ECPAT Australie craint que le processus en cours dans le cadre du Groupe de travail, notamment sa méthode de travail, ne manque de souplesse et n'entraîne des retards dans l'adoption et l'acceptation du projet de protocole facultatif. Il lui semble souhaitable d'envisager un processus plus efficace qui permette de gagner du temps.
- 5. ECPAT Australie appuie sans réserve toute initiative tendant à mettre un terme à l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales dans le monde entier.
